

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Séance ordinaire du 27 juin 2024

dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-quatre)

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
19

Conseillers absents :
14

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (19) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Barbara HERBAUT, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Bérengère MICODI et Alexandre DURRWELL

Excusés (14) :

M. Jean KIMMICH (procuration à M. PISZEWSKI)
M. Philippe WOLFF (procuration à Mme HERBAUT)
Mme Maryse LOUIS (procuration à Mme ADAM)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
M. André GIRONA
M. Alain DREYFUS (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. NYREK)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Véronique FLESCHE
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 7 de l'ordre du jour

Requalification de l'ancienne forge et de la place Pompidou en espace de mixité sociale – approbation de la phase PRO - actualisation du plan de financement

La Ville de Rixheim relance le projet de requalification de l'ancienne forge en espace de mixité sociale, dans une version légèrement amendée.

La requalification du bâtiment en lui-même sera limitée à la rénovation la plus sobre possible de l'existant, sans création de surface de plancher supplémentaire que ce soit dans les

combles ou en extension. A contrario, le projet est étendu au réaménagement complet de la place attenante, en vue de sa transformation d'un espace réservé au stationnement et au marché hebdomadaire, en une place conviviale à la fois désimperméabilisée et végétalisée.

Le projet vise à créer, dans le bâtiment et ses alentours, un « tiers-lieu » à destination des habitants de Rixheim, des associations de la Ville et de la Ville elle-même. Les animations ne sont pas encore définies car elles doivent être montées en association avec les habitants et commerçants, elles seront de l'ordre culturel (expositions,...), festives ou plus formelles (réunions publiques...). La restauration sur place sera essentiellement temporaire en faisant appel à des food-trucks.

Aussi, le coût des travaux est estimé en phase PRO à 1 102 360 euros HT par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par les architectes HENNER & ROLAND. Différentes subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de l'Etat et des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le projet en phase PRO de requalification de l'ancienne forge et de la place Pompidou en espace de mixité sociale, dont les travaux sont estimés à 1 102 360 euros HT et l'opération à 1 256 773 € H.T
- d'approuver le plan de financement ci-après :

DÉPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux	1 102 360	État - DETR	228 750	18,2%
Maîtrise d'œuvre	141 212	État – Fonds vert renovation énergétique des bâtiments publics	100 542	8,0%
Frais annexes	13 201	Etat – Fonds vert : renaturation des villes et des villages	100 542	8,0%
		Agence de l'Eau Rhin-Meuse	150 813	12,0%
		Région Grand-Est – Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population	188 516	15,0%
		CeA	125 677	10,0%
		M2A – Fonds Climat	50 000	4,0%
		Région Grand-Est – Climaxion	30 980	2,5%
		CEE	7 250	0,6%
		Fonds propres	273 703	21,8%
TOTAL	1 256 773	TOTAL :	1 256 773	100,0%

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 01 juillet 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 02 JUL. 2024